



République française
Département de la Haute-Corse
COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

Séance du samedi 06 avril 2019

Date de la convocation: 01/04/2019

Membres en exercice : 8

L'an deux mille dix-neuf et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Mireille BONCOMPAGNI, Marie-José CORVI, Ange-Félix CARABALLO, Françoise DRAGONI, Sophie MARTINI, Sébastien IOZIA-VECCHIOLI, Dominique PIAZZA

Représentés :

Excusés :

Absents : Hélène FRATICELLI

Secrétaire de séance : Marie-José CORVI

DE_2019_003 - Objet : Vote du compte de gestion - olmeta

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BONCOMPAGNI Mireille

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à OLMETA-DI-CAPOCORSO, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Mireille BONCOMPAGNI



République française
Département de la Haute-Corse
COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

Séance du samedi 06 avril 2019

Date de la convocation: 01/04/2019

Membres en exercice : 8

L'an deux mille dix-neuf et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Mireille BONCOMPAGNI, Marie-José CORVI, Ange-Félix CARABALLO, Françoise DRAGONI, Sophie MARTINI, Sébastien IOZIA-VECCHIOLI, Dominique PIAZZA

Représentés :

Excusés :

Absents : Hélène FRATICELLI

Secrétaire de séance : Marie-José CORVI

DE_2019_004 - Objet : Vote du compte de gestion - sea_olmeta

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BONCOMPAGNI Mireille

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à OLMETA-DI-CAPOCORSO, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Mireille BONCOMPAGNI



République française
Département de la Haute-Corse
COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

Séance du samedi 06 avril 2019

Date de la convocation: 01/04/2019

Membres en exercice : 8 *L'an deux mille dix-neuf et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Dominique PIAZZA,*
Présents : 7
Votants : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Marie-José CORVI, Ange-Félix CARABALLO, Françoise DRAGONI, Sophie MARTINI, Sébastien IOZIA-VECCHIOLI, Dominique PIAZZA
Représentés :
Excusés :
Absents : Hélène FRATICELLI

Secrétaire de séance : Marie-José CORVI

DE_2019_005 - Objet : Vote du compte administratif - olmeta

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PIAZZA Dominique délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par BONCOMPAGNI Mireille après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		422 638.70		74 900.20		497 538.90
Opérations exercice	436 466.86	129 680.29	97 243.39	160 011.83	533 710.25	289 692.12
Total	436 466.86	552 318.99	97 243.39	234 912.03	533 710.25	787 231.02
Résultat de clôture		115 852.13		137 668.64		253 520.77
Restes à réaliser	649 575.72	548 035.01			649 575.72	548 035.01
Total cumulé	649 575.72	663 887.14		137 668.64	649 575.72	801 555.78
Résultat définitif		14 311.42		137 668.64		151 980.06

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à OLMETA-DI-CAPOCORSO, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Mireille BONCOMPAGNI



République française
 Département de la Haute-Corse
COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

Séance du samedi 06 avril 2019

Date de la convocation: 01/04/2019

Membres en exercice : 8

L'an deux mille dix-neuf et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Dominique PIAZZA,

Présents : 7

Votants : 6

Présents : Marie-José CORVI, Ange-Félix CARABALLO, Françoise DRAGONI, Sophie MARTINI, Sébastien IOZIA-VECCHIOLI, Dominique PIAZZA

Pour : 6

Contre : 0

Représentés :

Abstention : 0

Excusés :

Absents : Hélène FRATICELLI

Secrétaire de séance : Marie-José CORVI

DE_2019_006 - Objet : Vote du compte administratif - sea_olmeta

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PIAZZA Dominique délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par BONCOMPAGNI Mireille après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	148 397.60			30 407.56	148 397.60	30 407.56
Opérations exercice	106 296.60	277 594.36	25 098.15	33 548.65	131 394.75	311 143.01
Total	254 694.20	277 594.36	25 098.15	63 956.21	279 792.35	341 550.57
Résultat de clôture		22 900.16		38 858.06		61 758.22
Restes à réaliser	28 434.96	5 534.80			28 434.96	5 534.80
Total cumulé	28 434.96	28 434.96		38 858.06	28 434.96	67 293.02
Résultat définitif				38 858.06		38 858.06

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à OLMETA-DI-CAPOCORSO, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
 Mireille BONCOMPAGNI



République française
Département de la Haute-Corse
COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

Séance du samedi 06 avril 2019

Date de la convocation: 01/04/2019

Membres en exercice : 8

L'an deux mille dix-neuf et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Mireille BONCOMPAGNI, Marie-José CORVI, Ange-Félix CARABALLO, Françoise DRAGONI, Sophie MARTINI, Sébastien IOZIA-VECCHIOLI, Dominique PIAZZA

Représentés :

Excusés :

Absents : Hélène FRATICELLI

Secrétaire de séance : Marie-José CORVI

DE_2019_007 - Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - olmeta

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 137 668.64 €**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	74 900.20
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	62 768.44
Résultat cumulé au 31/12/2018	137 668.64
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	137 668.64
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	137 668.64
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à OLMETA-DI-CAPOCORSO, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Mireille BONCOMPAGNI



République française
 Département de la Haute-Corse
COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

Séance du samedi 06 avril 2019

Membres en exercice : 8 Date de la convocation: 01/04/2019
 Présents : 7 *L'an deux mille dix-neuf et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,*
 Votants : 7 **Présents :** Mireille BONCOMPAGNI, Marie-José CORVI, Ange-Félix CARABALLO, Françoise DRAGONI, Sophie MARTINI, Sébastien IOZIA-VECCHIOLI, Dominique PIAZZA
 Pour : 7 **Représentés :**
 Contre : 0 **Excusés :**
 Abstention : 0 **Absents :** Hélène FRATICELLI

Secrétaire de séance : Marie-José CORVI

DE_2019_008 - Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - sea_olmeta

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 38 858.06 €**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	30 407.56
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	8 450.50
Résultat cumulé au 31/12/2018	38 858.06
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	38 858.06
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	38 858.06
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à OLMETA-DI-CAPOCORSO, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
 Mireille BONCOMPAGNI



République française
Département de la Haute-Corse
COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

Séance du samedi 06 avril 2019

Date de la convocation: 01/04/2019

Membres en exercice : 8

L'an deux mille dix-neuf et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Mireille BONCOMPAGNI, Marie-José CORVI, Ange-Félix CARABALLO, Françoise DRAGONI, Sophie MARTINI, Sébastien IOZIA-VECCHIOLI, Dominique PIAZZA

Représentés :

Excusés :

Absents : Hélène FRATICELLI

Secrétaire de séance : Marie-José CORVI

DE_2019_009 - Objet : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance de l'état 1259 COM adressé par les services fiscaux, qui doit servir pour fixer les taux communaux afférents à la Taxe d'Habitation, au Foncier Bâti, au Foncier Non Bâti et à la Cotisation Foncière des Entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :
- que les taux relatifs aux différentes taxes seront les suivants :

TAUX 2019

T.H. = 14,26 %

F.B. = 7,67 %

F.N.B. = 93,67 %

C.F.E. = 17,61 %

Le produit attendu pour 2019 sera donc de : 46 667 €.

T.H. = 240 300 x 14,26 % = 34 267 €.

F.B. = 153 400 x 7,67 % = 11 766 €.

F.N.B. = 0 x 93,67 % = 0 €.

C.F.E. = 3 600 x 17,61 % = 634 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Mireille BONCOMPAGNI



République française
Département de la Haute-Corse
COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

Séance du samedi 06 avril 2019

Date de la convocation: 01/04/2019

Membres en exercice : 8

L'an deux mille dix-neuf et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Mireille BONCOMPAGNI, Marie-José CORVI, Ange-Félix CARABALLO, Françoise DRAGONI, Sophie MARTINI, Sébastien IOZIA-VECCHIOLI, Dominique PIAZZA

Représentés :

Excusés :

Absents : Hélène FRATICELLI

Secrétaire de séance : Marie-José CORVI

DE_2019_010 - Objet : Durée d'amortissement des biens – Budget M 49

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 1^{er} du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de moins de 3500 habitants doivent pratiquer l'amortissement des immobilisations et des subventions octroyées pour la réalisation ou l'acquisition de ces mêmes immobilisations pour les budgets M 49, eau et assainissement.

Le Maire propose d'adopter à compter du 1^{er} janvier 2019, une durée d'amortissement de 50 ans pour les subventions et les travaux d'eau et d'assainissement (2158).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AMORTIR** sur une durée d'amortissement de 50 ans les subventions et les travaux d'eau et d'assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Mireille BONCOMPAGNI



République française
Département de la Haute-Corse
COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

Séance du samedi 06 avril 2019

Date de la convocation: 01/04/2019

Membres en exercice : 8

L'an deux mille dix-neuf et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Mireille BONCOMPAGNI, Marie-José CORVI, Ange-Félix CARABALLO, Françoise DRAGONI, Sophie MARTINI, Sébastien IOZIA-VECCHIOLI, Dominique PIAZZA

Représentés :

Excusés :

Absents : Hélène FRATICELLI

Secrétaire de séance : Marie-José CORVI

DE_2019_011 - Objet : Désignation d'un adjoint pour la passation d'actes authentiques en la forme administrative

Les collectivités territoriales peuvent recourir à l'établissement d'actes en la forme administrative pour la vente ou l'acquisition d'immeubles.

L'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les maires, les présidents des conseils généraux et les présidents des conseils régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public parti à l'acte doit être représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de régulariser certaines transactions immobilières par acte administratif,

DESIGNE Monsieur Dominique PIAZZA pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par le Maire en la forme administrative.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Mireille BONCOMPAGNI



République française
Département de la Haute-Corse
COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

Séance du samedi 06 avril 2019

Date de la convocation: 01/04/2019

Membres en exercice : 8

L'an deux mille dix-neuf et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Mireille BONCOMPAGNI, Marie-José CORVI, Ange-Félix CARABALLO, Françoise DRAGONI, Sophie MARTINI, Sébastien IOZIA-VECCHIOLI, Dominique PIAZZA

Représentés :

Excusés :

Absents : Hélène FRATICELLI

Secrétaire de séance : Marie-José CORVI

DE_2019_012 - Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - M 14 -

Le Maire présente au Conseil Municipal le BUDGET PRIMITIF 2019 - M 14 - qui a été élaboré comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSE et RECETTE : **279 430,64 €**

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSE et RECETTE : **663 887,14 €**

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE D'APPROUVER LE BUDGET PRIMITIF 2019 - M14

Pour un montant global de **943 317,78 €**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Mireille BONCOMPAGNI



République française
Département de la Haute-Corse
COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

Séance du samedi 06 avril 2019

Membres en exercice : 8

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 01/04/2019
*L'an deux mille dix-neuf et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,*

Présents : Mireille BONCOMPAGNI, Marie-José CORVI, Ange-Félix
CARABALLO, Françoise DRAGONI, Sophie MARTINI, Sébastien
IOZIA-VECCHIOLI, Dominique PIAZZA

Représentés :

Excusés :

Absents : Hélène FRATICELLI

Secrétaire de séance : Marie-José CORVI

DE_2019_013 - Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - M 49 -

Le Maire présente au Conseil Municipal le BUDGET PRIMITIF 2019 - M 49 - qui a été élaboré comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSE et RECETTE : **80 058,06 €**

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSE et RECETTE : **36 853,96 €**

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE D'APPROUVER LE BUDGET PRIMITIF 2019 - M49

Pour un montant global de **116 912,02 €**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Mireille BONCOMPAGNI